

COMPTE - RENDU



Rédacteur : Christophe Riché

Présents : Christine Arnulf (Paris Sud), Claude Bagnol (Montpellier 1), Corine Brancaleoni (Paris Descartes), Annie Foudi (Lille 1), Frédéric Déhan (Strasbourg), Géraud de Marcillac (Rennes2), Pierre Emmanuel Jeunehomme (Université de Lorraine), Martine Ruault (Rennes1), Stéphane Athanase (Amue), Christophe Marion (Amue), Alain Philipona (Amue), Hugues Ponchaut (Amue), Cécile RasEIDjebel (Amue), Christophe Riché (Amue),

Excusé : Pascale Leneindre (Bordeaux), Philippe Négrier (Jean Monnet)

Destinataires : l'ensemble des participants

COMITE DE PILOTAGE SIFAC DU 05.10.2015



1. Relevé de décisions

Sujet	I/D/A	Contenu
Composition du Comité	I	Le Comité accueille 3 nouveaux membres (Christine Arnulf, Pascale Leneindre, Martine Ruault) renforçant ainsi la présence des DGS.
	D	L'Amue propose la nomination d'un(e) président(e), à l'image des autres Comités de Pilotage, afin d'animer et de dynamiser les débats, mais aussi d'accentuer le rôle de pilotage par les Etablissements dans les décisions prises. La Direction de l'Amue fera une proposition pour le prochain comité.
GBCP	D	Le Comité demande l'anticipation à fin octobre au plus tard de la diffusion des MOP tableaux budgétaires pour les sites de la vague 2. Ainsi, ils pourront être utilisés pour le budget primitif 2016. L'Amue précise que ces MOP sont en cours de validation référents et ministère, avant diffusion. L'Amue fait au plus vite pour diffuser ces MOP validés.
Dématérialisation native (Facturation électronique)	D	Il est acté de travailler à la construction d'une solution mutualisée en faisant intervenir un groupe de travail établissements (avec et sans Sifac Démat), en complément de l'UL, pilote du CPP. L'Université de Strasbourg, intéressée, donnera rapidement une réponse. Les membres du Copil se proposent de lancer un appel à candidature auprès des DGS et des AC. L'A-DSI se propose également de participer sur les aspects techniques.
	I	Il est rappelé que les flux d'échanges sont dans les deux sens. Les établissements publics devront également y déposer leurs factures de vente à destination d'autres établissements publics.

	A	Un atelier de cadrage fonctionnel, avec les établissements volontaires, se tiendra après le 16/10, date de présentation aux pilotes de la phase d'expérimentation CPP par le Ministère.
Flux achats électroniques	I	L'université de Lorraine a développé une solution de dématérialisation du flux achat, jusqu'à la facture, pour la billetterie se basant sur l'accord-cadre Amue (Travel Planet et Albatros) et pour le marché Gauss (UGAP). Avec Albatros, cette solution sera opérationnelle mi-octobre : accès portail, transmission d'une commande dans Sifac, transfert du service fait vers le portail, facturation). Avec Travel Planet, des difficultés pour obtenir les informations nécessaires au flux de données entraînent un retard dans la mise en service, repoussée à mi-novembre. Les travaux débutent avec l'UGAP. Les référentiels (utilisateurs, fournisseurs, centres de coûts, eOTP) sont intégrés au portail.
	A	L'Université de Lorraine se propose de faire une présentation détaillée à l'Amue (à planifier seconde quinzaine de novembre) de façon à ce que l'on puisse étudier le caractère mutualisable de sa solution. L'Amue reviendra vers le Copil pour lui présenter le résultat de l'étude.
Gestion des déplacements (SAP Concur)	I	Le 15/09, l'Amue a présenté au Copil la solution SAP Concur qui est convaincu par l'intérêt fonctionnel de la solution et de l'économie potentielle en ETP (effective en organisation centralisée ou économie de charges à minima en mode décentralisé). En revanche, une partie des membres du Copil désapprouve la méthodologie et souhaite une procédure d'appel d'offre, s'inquiétant des coûts et d'une plus forte dépendance vis-à-vis de SAP. Cette solution est déployée au Ministère des Finances. L'Amue précise que, en passant par l'UGAP (qui assure le volet mise en concurrence), un appel d'offres n'est pas nécessaire. Toutefois l'Amue ne s'engagera en aucun cas sans réponse précise de SAP sur des aspects encore flous (consommation et définition des notes de frais, propriété et historique des données, maîtrise des prix). L'Amue précise que la solution SAP Concur ne requiert pas de licences utilisateurs supplémentaires, contrairement à une autre solution.
	I	L'UL, convaincue de l'intérêt de la solution, a déjà développé une partie des traitements qui composent la solution SAP Concur et propose que l'Amue étudie la co-construction (groupe d'établissements) d'une solution alternative complète, s'appuyant sur ses propres développements, en complément de la solution mutualisée afin d'offrir un choix.

	A	<p>En l'état, la proposition de SAP Concur consiste à engager l'Amue sur 200.000 notes de frais à 4€ HT la note de frais, pour 20 établissements et pour une durée de 1 an. L'Amue doit obtenir de SAP des réponses à des questions en suspens : quid en cas de non-consommation sur la période ? quel est le début de la période (acquisition ou déploiement) ? etc.</p> <p>Les coûts de construction et de déploiement sont estimés à 450k€, intégration avec Sifac non comprise.</p> <p>Le Copil demande à l'Amue de poursuivre l'étude de la solution, y compris les coûts, le ROI, le recouvrement avec le volet mission de Geslab, REX INRA. S'il était alors décidé de lancer un appel d'offres, au vu des charges des équipes Amue, il ne pourrait se faire pour 2016. Le Copil approuve car il ne considère pas ce sujet comme urgent.</p>
Geslab	A	L'Amue doit étudier plus précisément le sujet des missions, peut-être à avancer dans le calendrier à des fins de convergence avec Sifac (Concur ?).
Service Recettes	D	Le Copil valide l'intégration de ce sujet dans le plan produit à cible 2017. Il est rappelé toutefois que le SREC est un élément favorisant la remontée des factures vers Chorus Portail Pro.
Module Marchés & flux dépenses	A	Afin de valider les bonnes pratiques décrites, Corine Brancaloni prend l'attache de spécialistes du module marché de son établissement (Paris Descartes). Annie Foudi fait de même au sein de Lille1.
Recouvrement	D	Suite à des nouveautés amenées par la DGFiP (opposition ATD d'ici à la fin de l'année, sans nécessité de passer par un huissier), le Copil décide d'attendre le nouveau cadre réglementaire en 2016 pour reprendre le sujet et le planifier. Une spécification complémentaire sera requise sur le périmètre évolutif.
Autorisations	D	Les établissements ne sont pas nécessairement en attente des évolutions proposées. Le passage à GBCP est l'occasion pour les établissements de revisiter les habilitations. L'Université de Lorraine se propose de présenter à l'Amue un outil qui lui permet de régénérer les rôles. Cette proposition est actée.
Archivage	A	L'AACU a été sollicité pour désigner des experts métier sur le sujet de l'archivage pour aider l'Amue à préciser le besoin métier et réglementaire.
BO	I D	Plusieurs établissements remontent des problèmes de lenteur, liées à des requêtes très lourdes. Pour rappel, cet univers a été mutualisé sur la base de celui de Lille 1.

		Paris Descartes et Paris Sud vont remonter à l'Amue et au Copil des éléments factuels. L'Amue mènera une analyse, posera un diagnostic et proposera des solutions.
--	--	--